

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : 6 11 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 47 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 5 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 41 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 21 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 39 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 44 ^m »			41 ^m 7 ^m »	2 ^m 48 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 50^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivé à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 12 Août.

La Figaro a publié, en tête de sa première page, une conversation qui aurait eu lieu entre l'un de ses correspondants et M. Jules Simon, dans le voyage de Paris à Nancy.

Cette longue conversation a été insérée dans la plupart des journaux de Paris, samedi soir et dimanche matin.

Elle a été démentie par le Journal des Débats.

La République française a demandé des explications.

De son côté, M. Jules Simon a adressé la dépêche suivante au Figaro :

Redacteur du FIGARO, Paris.

Je prie de vouloir bien avertir vos lecteurs que la conversation à moi attribuée sur mes opinions et celles de diverses autres personnes est une invention de votre rédacteur.

La Figaro répond qu'il est entièrement sûr de la véracité et de la sincérité de la personne qui lui a renseigné.

Voici le dialogue en question :

M. Jules Simon. — Vous me demandez, mon cher monsieur, mon opinion sur la situation actuelle de nos affaires, et vous m'interrogez sur la conduite que je tiens en ce moment. Il ne m'en coûte aucunement de vous parler à cœur ouvert. Je ne me cache pas de ce que je fais ni de ce que je veux faire, et je n'ai d'autre objectif que le bien de ce pays.

Notre correspondant. — On vous accuse, cependant, de n'avoir en vue que votre ambition personnelle.

M. Jules Simon. — C'est là le meilleur de nous ceux qui sont ou qui prétendent être des hommes d'Etat. Je vous jure que je suis désintéressé, mais j'ai une ambition, le jour où je formule une opinion, c'est éternellement accusé de rechercher un portefeuille.

Notre correspondant. — C'est à ce motif, en effet, qu'on attribue votre humeur contre le gouvernement actuel.

M. Jules Simon. — On a tort, car je n'ai aucune mauvaise volonté contre le gouvernement. Tout au contraire, j'aime et je vénère M. Grévy, et c'est peut-être à cause de cette amitié et de cette vénération que j'ai pris l'attitude où l'on me voit en ce moment.

Notre correspondant. — Comment ?

M. Jules Simon. — Permettez-moi de vous exposer cette théorie préalable, le fond de la République actuelle est l'antagonisme de deux Républiques : la République de raison, représentée par M. Jules Grévy, et la République scientifique, représentée par M. Gambetta.

Notre correspondant. — La République scientifique ? le mot est nouveau.

M. Jules Simon. — Il l'est en effet. La République scientifique, rêvée par M. Gambetta, repose sur les procédés scientifiques. M. Paul Bert, qui est un homme de science, en doit être la personnification. C'est l'avènement des sciences au pouvoir. M. Gambetta entend faire gouverner la France par des ingénieurs, des architectes, des géomètres, des chimistes.

Notre correspondant. — Tandis que M. Grévy ?

M. Jules Simon. — M. Grévy s'en tient aux éléments bourgeois, au vieux système, qui consiste à prendre des hommes pratiques, des gens d'affaires, des hommes de droit, des écrivains, des penseurs.

Notre correspondant. — Cela explique, en effet, l'antagonisme de M. Gambetta et de M. Grévy.

M. Jules Simon. — Ajoutez que M. Grévy est un homme du Nord, et que M. Gambetta est

un homme du Midi. M. Grévy aime l'épargne, M. Gambetta le faste. M. Grévy est froid, il est juriste, M. Gambetta est un italien mâiné de française, et entraîné par son imagination. Le premier n'admet que des idées qui ont des chevrons, qui sont acquises, vérifiées, reconnues; M. Gambetta est pour les excéntricités.

Notre correspondant. — Je vois bien que M. Gambetta et M. Grévy sont adversaires, mais on dit qu'ils se haïssent.

M. Jules Simon. — Vous m'en demandez plus que je ne sais. Je vous donne les raisons qui font que MM. Grévy et Gambetta ne peuvent pas s'entendre. Dans la situation où ils sont placés tous deux, ce désaccord ne peut amener qu'une lutte et la défaite pour l'un d'eux. Cette perspective fatale peut expliquer la haine dont vous parlez.

Notre correspondant. — Mais cette lutte, dont je ne disconviens pas, est encore bien latente.

M. Jules Simon. — Latente pour ceux qui ne voient pas, qui ne comprennent pas la politique, mais qui a éclaté clairement depuis plusieurs semaines.

Notre correspondant. — Oui, depuis votre intervention contre les lois Ferry.

M. Jules Simon. — En effet, je n'ai pas à m'en cacher et je me vante, dans cette affaire, d'avoir été et de devoir être l'instrument, la machine animée par l'esprit et la raison du président de la République.

Notre correspondant. — C'est donc à l'instigation de M. Grévy.

M. Jules Simon. — Absolument. M. Grévy connaît son devoir. Il se considère comme le premier magistrat de la République, et la Constitution le tient enchaîné au rivage. Il laissera faire et se conformera aux volontés du Parlement; mais on ne peut l'empêcher de penser et d'avoir ses idées.

C'est à ses amis, à ceux qui l'entourent, qui appartiennent le rôle de comprendre cette pensée et ces idées; c'est à eux de les exécuter sans qu'il s'en mêle.

Notre correspondant. — Et la pensée de M. Grévy ?

M. Jules Simon. — ... Est absolument hostile aux lois Ferry. Elles trouvent abusives, impolitiques et dangereuses. M. Grévy dit devant moi et devant plusieurs de ses amis : C'est ce qui m'a fait agir comme vous avez vu. Je me suis fait l'interprète de M. Grévy et de tous ces hommes qui ont confiance dans son bon sens et dans sa droiture. Je ne suis pas seul, comme on le pense, dans la croisade que j'ai entreprise contre les lois Ferry.

Notre correspondant. — C'est pour cela sans doute que vous vous êtes si résolument jeté dans la mêlée.

M. Jules Simon, souriant. — Non pas. Tous ceux qui me connaissent vous diront que je suis d'un tempérament calme. Je n'aurais pas voulu que les choses aillent si vite; mais les événements m'ont poussé en avant. La presse s'est emparée de moi, elle m'a entraîné et je n'ai pas résisté. Ajoutez l'opinion publique, qui s'est traduite par des lettres de félicitation et d'encouragement, dès le premier jour où j'ai fait acte de résistance au projet de M. Jules Ferry.

Notre correspondant. — Soit pour l'opinion publique; mais au Sénat, avez-vous des partisans ?

M. Jules Simon. — J'ai la majorité. Si je m'opposais avec vous les noms des sénateurs qui me sont acquis, vous seriez tout surpris, et si vous doutez, je vous montrerais des adhésions écrites qui détruiraient votre défiance.

Notre correspondant. — Alors, selon vous, l'article 7 ne sera pas voté par le Sénat ?

M. Jules Simon. — Il ne passera de la loi que ce qui est relatif à la collation des grades. Sur la question des congrégations, M. Jules Ferry sera battu, à une majorité relativement importante.

Notre correspondant. — Mais alors, M. Jules Ferry abandonnera le ministère ?

M. Jules Simon. — Vous pouvez ajouter qu'il entraînera tous ses collègues dans sa chute; car tous suivent le même courant et se préparent les mêmes réactions. M. de Freycinet s'est lancé dans

une terrible aventure avec les chemins de fer de l'Etat, qui seront une ruine pour ce pays. M. Tirard, qui est un excellent homme, d'une rare probité et d'une grande intelligence, s'est laissé emporter par un zèle libre-échangiste un peu trop prononcé, et il touche au commerce sans réflexion et sans essayer de tamponner les coups qu'il veut porter aux protectionnistes. Quant à MM. Lépère et Le Royer, ils ont introduit dans l'administration et dans la justice un système de suspicion et de délation qui ne peut manquer de porter les plus mauvais fruits.

Notre correspondant. — Alors, c'est la retraite de tout le cabinet actuel; mais à quelle échéance ?

M. Jules Simon. — Oh ! très prochainement. C'est le retour à Paris qui va provoquer la crise. Ce retour à Paris n'a l'air de rien. Comme l'a dit M. Dufaure, c'est le coup d'aviron donné à la barque. Un coup d'aviron, cela n'est rien; cela fait dévier l'embarcation de quelques centimètres, mais cette déviation suffit pour l'entraîner à mille lieues du port.

Notre correspondant. — Alors, selon vous, le cabinet succombera quelque temps après le retour à Paris.

M. Jules Simon. — Au mois de janvier ou de février prochain. Quand les Chambres seront à Paris, il faudra compter avec les rassemblements, les mouvements de l'opinion publique, les tumultes imprévus. Les batailles s'engageront plus tôt et plus serrées.

Notre correspondant. — Et le ministère actuel, une fois tombé, que fera M. Grévy ?

M. Jules Simon. — Il ne se désolera pas; au contraire, il engagera enfin l'épée avec M. Gambetta. Il le fera appeler et le priera de vouloir bien lui former un cabinet.

Notre correspondant. — Que fera M. Gambetta ?

M. Jules Simon. — Il sera quelque peu embarrassé, ayant plus les mêmes prétextes à invoquer vis-à-vis de M. Grévy que vis-à-vis du maréchal. Néanmoins il déclinera pour lui le titre de président du conseil, mais il choisira les ministres parmi ses amis, M. Brisson, à l'intérieur; M. Aulain-Targé, au commerce; M. Paul Bert, à l'instruction publique; M. Proust aux beaux-arts. Le général Fare, rappelez-vous bien ce détail, deviendra ministre de la guerre.

Notre correspondant. — Combien durera ce ministère ?

M. Jules Simon. — Pas longtemps. Il succombera sous une coalition menée par M. Clémenceau, et composée de l'extrême gauche, des deux centres et de la droite.

Notre correspondant. — Diable ! mais il me semble que M. Grévy aura quelque peine à recruter des ministres dans cette coalition ?

M. Jules Simon. — Aussi n'y songera-t-il pas. Aucun ministre parlementaire n'étant plus possible, M. Grévy demandera la dissolution, et le Sénat la lui accordera.

Notre correspondant. — Et les nouvelles élections, sous quel ministère se feront-elles ?

M. Jules Simon. — Ne devinez-vous pas ?

Notre correspondant. — Si. Vous aurez votre revanche du 16 mai, avec vous comme président du conseil et ministre des affaires étrangères.

M. Jules Simon. — Avec Léon Renault à l'intérieur, Ribot à la justice, Bardoux à l'instruction publique, Lamy aux cultes et Wilson aux finances.

Notre correspondant. — Pensez-vous que les élections nouvelles seront dans la couleur de ce ministère ?

M. Jules Simon. — Je l'espère, si l'on ne va pas trop vite. On peut, en procédant avec lenteur, obtenir une majorité modérée, capable de créer et de consolider ce que j'ai appelé la République de raison.

Notre correspondant. — Et si, cependant, ces élections étaient radicales ?

M. Jules Simon. — Alors, comme alors. Le ministère se retirerait. M. Grévy s'en irait avec lui. La place resterait à M. Gambetta et à ses amis.

Notre correspondant. — Mais si cela arri-

vait, que deviendrait la République ?

M. Jules Simon. — Je ne suis pas assez impartial vis-à-vis de M. Gambetta pour vous donner le mot de cette charade, mais je ne vous empêcherai pas de le deviner.

Notre correspondant. — Et j'ai deviné. Merci. Me permettez-vous de répéter ce que vous venez de me dire ?

M. Jules Simon. — Je n'ai pas à vous le permettre ni à vous le défendre. Je n'ai aucun motif pour cacher ma pensée. Faites comme vous voudrez.

Le produit des impôts et revenus indirects pour le mois de juillet a donné une plus-value de 20,407,000 francs sur les évaluations budgétaires pour le même mois.

Toutes les branches des revenus ont participé à cette augmentation. L'enregistrement et le timbre y figurent pour..... 9,043,000 fr. les douanes pour..... 4,017,000 fr. les contributions indirectes pour..... 6,507,000 fr. les postes et télégraphes pour..... 840,000 fr.

Les sept premiers mois donnent, en ajoutant cette plus-value du mois de juillet à celle du premier semestre de 1879, une plus-value totale de 85,776,000 fr.

Le Temps s'exprime ainsi à ce sujet : « Ce pauvre pays de France est vraiment à plaindre : il semble ne pas trouver assez lourds ses impôts et s'ingénie à payer plus qu'il ne doit à l'Etat. Comme s'il prenait plaisir à har-

guer ceux qui parlent sans cesse de sa misère, il s'obstine à consommer, produire, échanger au delà de toutes prévisions. Du 1^{er} janvier au 30 juin de cette année, il lui avait été demandé, en impôts et revenus indirects de toute nature, une somme de neuf cent soixante-onze millions. La France a cru devoir verser au Trésor plus d'un milliard trente-six millions. Que conclure de cette situation ?

« Nous voilà, au bout de sept mois d'exercice, avec une plus-value totale d'environ quatre-vingt-six millions sur les prévisions. Malgré les crédits supplémentaires qu'il a fallu ouvrir, c'est encore par un large excédant que notre budget se soldera. Le crédit de l'Etat repose, dès lors sur le plus solide de tous les points d'appui : un excédant budgétaire de bon aloi.

« Quelle morale tirer de ces faits ? Les adversaires de nos institutions n'hésitent pas : la France est ruinée, et le pays se doit de changer au plus vite et son gouvernement et son régime économique. »

La question du rachat des Chemins de fer par l'Etat vient d'être soulevée au sein d'une commission parlementaire pendant les derniers jours de la session de la Chambre des députés. La Bourse a cru qu'elle allait être résolue d'une manière affirmative; elle s'en est émue, et il y a eu une baisse sensible sur les actions et les obligations de toutes les Compagnies. Une question de cette importance, qui intéresse si fortement le régime des transports dans notre pays, ne saurait être tranchée d'une manière sommaire. Tous les corps délibérants, et notamment les Conseils généraux et les Chambres de commerce, auront à donner leur avis. Nous croyons qu'il est bon, à tous les points de vue, que la Presse mette sous les yeux du public les faits et les renseignements qui peuvent militer pour ou

contre le rachat des voies ferrées.

Les partisans de la mesure n'ont pas encore exposé, que nous sachions, les motifs qui la justifient à leurs yeux. Par contre, M. Leroy-Beaulieu, l'éminent publiciste du *Journal des Débats* et de l'*Économiste*, a publié plusieurs articles pour la condamner; nous croyons être agréable à nos lecteurs en en mettant sous leurs yeux les passages les plus saillants.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT

L'ATTITUDE DES LIBÉRAUX FRANÇAIS ET CELLE DES LIBÉRAUX ALLEMANDS.

Il y a dix-huit mois, nous combattions ici avec une infatigable ténacité le projet de rachat de 1,600 kilomètres de chemins de fer par l'Etat : opération désastreuse pour les finances françaises, disions-nous; opération nuisible aussi à la liberté politique et à l'indépendance des citoyens; car en étendant outre mesure l'action, la puissance du gouvernement, elle lui donne de nouveaux moyens de pression ou de corruption. Avions-nous tort en soutenant cette thèse? Plus nous y réfléchissons, plus les faits se déroulent avec leurs conséquences prévues et naturelles, plus nous nous félicitons de nous être opposé au principe du rachat des chemins de fer par l'Etat, plus nous tenons à honneur de continuer cette lutte. Français, vous payez à l'heure actuelle 25 millions d'impôts inutiles, uniquement parce qu'il a plu à nos ministres d'il y a un an et à nos Chambres de racheter, au prix de constructions, les lignes des Charentes, de la Vendée, d'Orléans à Rouen, d'Orléans à Châlons, etc. Voyez quel merveilleux usage on fait de vos finances; on force les contribuables à payer chaque année aux rentiers 68 millions, qu'ils ne doivent pas, en retardant la conversion; on force encore ces pauvres hères de contribuables à payer 25 millions de francs pour l'intérêt du prix de rachat de lignes de chemins de fer qui font à peine leurs frais d'exploitation; et voilà ce que l'on appelle, au couchant du XIX^e siècle, 90 ans après la Révolution française, gouverner économiquement et démocratiquement!

Que rapportent, en effet, les 1.591 kilomètres actuellement exploités des chemins de fer de l'Etat, ces lignes achetées avec l'argent des contribuables? Jetez les yeux sur le tableau qui se trouve à la fin de notre numéro, et vous verrez combien mince est le produit brut. Pendant le premier semestre de 1879 il s'est élevé à 6,799,000 francs, soit un peu plus de 4,000 fr. par kilomètre; en tenant compte de ce que le deuxième semestre est en général de 15 0/0 plus productif que le premier, on arrive à une moyenne de 9,000 francs environ de produit brut par kilomètre pour le réseau de l'Etat, ce qui laisse supposer à grand-peine 1,500 fr. ou 2,000 fr. de produit net; or, ces lignes ont coûté quelque chose comme 200,000 fr. par kilomètre.

Ce gaspillage des deniers publics n'est toutefois qu'un début. Nous l'avions prévu et annoncé, il y a dix-huit mois: du moment que l'Etat fait aux actionnaires et aux obligataires de certaines lignes tombées en faillite ou en déconfiture la faveur de les rachetera il devra successivement racheter toutes les mauvaises lignes de France, et cela le mènera loin. Tous les hommes de sens entrevoyaient nettement, il y a dix-huit mois, cette nécessaire conséquence du principe que l'on appliquait sans oser cependant le proclamer. M. le ministre des travaux publics se récriait; il déclarait que le gouvernement n'avait nullement la pensée de racheter d'autres lignes, que rien n'était à craindre de ce côté. Tel était le langage ministériel alors; quels sont les faits aujourd'hui? Le gouvernement est en train de racheter la ligne de Sedan à Lérrouville qui ne fait pas ses frais d'exploitation ou qui a grand-peine à les faire; avec 143 kilomètres, elle n'a donné, dans le premier semestre de cette année, qu'un produit brut de 378,000 francs, ce qui ne laisse guère espérer que 5,500 francs de recettes brutes kilométriques annuelles? Est-ce tout? Non, certes. L'Etat est en pourparlers avec la Compagnie d'Orléans à Châlons, dont il a acquis l'an dernier une partie du réseau, pour lui acheter ses lignes du département de l'Eure. Est-ce tout, cette fois? Pas encore. L'Etat est en train de racheter la petite ligne de Vitry à Fougère, qui a 81 kilomètres et qui, grâce à une économie étonnante dans l'exploitation, trouve le moyen de payer ses obligations avec un produit brut de moins de 7,000 francs par kilomètre. L'Etat se propose aussi d'acquérir le petit chemin de fer de Lisieux à Orbec, qui a un peu plus de 20 kilomètres, et qui ne fait que 7 ou 800 francs de recettes nettes par kilomètre, le cinquième de ce qu'il lui faudrait pour payer l'intérêt de ses obligations. L'Etat doit aussi racheter, affirme-t-on, les chemins de fer de la Seudre, qui sont beaucoup plus étendus et dont les recettes brutes sont un peu inférieures aux frais d'exploitation. Il paraîtrait aussi que l'Etat a des visées sur le chemin de fer d'Epinac au canal de Bourgogne. Enfin l'Etat ne demanderait pas mieux que de racheter, moyennant le prix d'établissement, le chemin de fer de Perpignan à Prades qui, lui, est une excellente ligne, donnant un produit brut juste double du produit brut moyen des chemins de fer actuels de l'Etat. Cette fois le gouvernement ferait une bonne affaire, une trop bonne affaire même, car il ferait subir une perte notable aux obligataires de cette petite ligne tombée en faillite. Telle est la singulière justice de l'Etat: il rachète au même prix de petites lignes qui ont une recette brute de

5,000 ou 6,000 francs par kilomètre, comme le Sedan à Lérrouville, le Lisieux à Orbec, les chemins de la Seudre, et d'autres lignes beaucoup plus productives, et le Perpignan à Prades, qui donnent 17,000 francs par kilomètre. L'Etat enrichit indûment les uns, ruine indûment les autres; il fait des faveurs à ceux-ci, il impose en quelque sorte une spoliation à ceux-là. Tel est le singulier rôle que joue l'Etat français à l'heure actuelle.

On le voit par ce rapide aperçu, qui probablement est encore incomplet, l'Etat est en train de racheter de petits chemins de fer partout, en Normandie, en Bretagne, en Lorraine, dans la Gironde, aux Pyrénées. Petit poisson deviendra grand: le petit réseau de l'Etat deviendra un grand réseau. Le gouvernement s'est approprié la méthode de M. Philippart; partout où il trouve un tronçon, quels qu'en soient la longueur et le rendement, il se l'adjuge. L'Etat est devenu le successeur de M. Philippart; il s'inspire de ses maximes; il prend pour modèle; pourquoi donc poursuit-on M. Philippart devant les tribunaux? C'est que M. Philippart agissait avec l'argent des obligataires. Eh bien! et l'Etat, avec quel argent agit-il? avec celui des contribuables. Quelle différence faites-vous entre gaspiller l'argent des contribuables et gaspiller l'argent des obligataires? En vérité, nous ne saurions assez nous étonner de l'injustice des hommes: puisque ce sont les projets de M. Philippart qui ont la faveur du gouvernement, pourquoi ne fait-on pas M. Philippart ministre des travaux publics? Il a conçu le plan, il pourrait bien l'exécuter: *He is genial*, comme disent les Anglais. Mais M. Philippart est belge, mais il est failli; qu'à cela ne tienne: nous vivons dans un temps de clémence et de cosmopolitisme; qu'on réhabilite M. Philippart et qu'on lui donne des lettres de grande naturalisation; alors il pourra être ministre des travaux publics en France.

Si les doctrines de M. Philippart règnent dans le gouvernement en matière de travaux publics et de chemins de fer, elles ont autant d'ascendant à la Chambre. Un député du Gers, M. Jean David, a déposé une proposition de loi relative à des remaniements considérables à apporter à notre régime de chemins de fer. La Chambre a saisi avec joie cette occasion de faire un grand programme: elle a nommé une commission, ce que nous appellerons une commission monstre, composée de 33 membres comme la commission du budget; vous savez que plus on est nombreux, plus on a de chance de faire de la besogne mal digérée. Sur ces 33 membres, il y en a 32 qui, paraît-il, se sont déclarés pour le rachat de tous les chemins de fer par l'Etat dans un temps très prochain, et notamment pour le rachat immédiat des 4,327 kilomètres de la Compagnie d'Orléans. Reste le 33^e membre; celui-ci, nous le nommerons, parce que c'est un homme de beaucoup de talent et d'un rare courage, que nous trouvons souvent sur la brèche quand il s'agit de défendre les bonnes, judiciaires et libérales doctrines, M. Ribot. Ce trente-troisième membre a déclaré qu'il est opposé au rachat et à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, mais que l'opinion de son bureau est tout autre que la sienne, et qu'il n'a été nommé que par conciliation, pour que l'avis de la minorité fût représenté dans la commission. Voilà donc un fait sur lequel il ne peut y avoir de contestation: la Chambre actuelle est, en grande majorité, favorable au rachat et même à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

On sait ce que nous pensons de l'incompétence et de l'ignorance de la Chambre des députés dans les questions économiques. Cette Chambre est, à la fois, d'une pusillanimité et d'une témérité inouïes. Elle ne sait pas, elle ne veut pas, elle n'ose pas prendre les décisions les plus simples et les plus utiles, comme le renouvellement des traités de commerce, comme la conversion du 5 0/0; sa science et son courage ne sont pas à la hauteur de semblables projets; mais quant à racheter vingt et quelques mille kilomètres de chemins de fer, elle n'hésitera pas. Si vous lui parlez de restituer au contribuable 68 millions de francs par année, en substituant une rente 4 0/0 à la rente 5 0/0 qui est de 18 francs au-dessus du taux de remboursement, elle hésitera, elle tremblera, elle dira que c'est une bien grande affaire, que le moment n'est peut-être pas opportun. Mais s'il s'agit d'ajouter 10 milliards à la dette de la France, qui est déjà de 26 milliards, oh! alors elle n'hésitera pas un instant, elle s'écriera que c'est fort peu de chose, que rien n'est plus aisé. S'il agit de renouveler les traités de commerce, de faire un nouveau tarif de douanes, la Chambre ne pourra pas abouir; elle se perdra en des discussions inextricables; mais s'il est question de faire administrer par l'Etat tous les chemins de fer, de lui attribuer la fixation de tous les tarifs, immédiatement la Chambre trouvera que rien n'est plus facile et que c'est un jeu d'enfant. Ainsi, une extrême pusillanimité en présence des affaires ordinaires et courantes, comme le renouvellement des traités de commerce et la conversion: une extrême témérité devant les affaires extraordinaires et immenses, comme le rachat des chemins de fer par l'Etat, tels sont les deux caractères de notre Chambre des députés. C'est ainsi que sont faits les enfants et les ignorants: des difficultés vulgaires les effraient et les découragent; ils se croient, au contraire, en état de résoudre sans réflexion et sans effort des problèmes insurmontables.

Le rachat des chemins de fer par l'Etat soulève bien des questions: questions économiques, questions financières, questions politiques. Disons un mot seulement de ces dernières. Nous avons donné pour sous-titre à cet article: Les libéraux français et les libéraux allemands. C'est qu'en effet le récent manifeste électoral des membres progressistes de

la Chambre des députés de Prusse fait singulièrement ressortir le contraste de l'attitude des libéraux français et des libéraux allemands en cette matière. Nous extrayons le passage suivant de ce manifeste qui a paru dans le *Journal des Débats* du 21 juillet dernier:

« La bureaucratie s'attaque aux lois à peine en vigueur qui consacraient l'indépendance de l'administration, au lieu de donner à ces lois le perfectionnement et le complément qu'elles comportent. Déjà les décisions du Reichstag ont imposé à la nation et en particulier aux classes les moins aisées tout un fardeau nouveau de taxes lourdes à porter; d'autres projets de taxes sont en perspective, et néanmoins les finances de la Prusse vont se trouver placées sur une base de moins en moins certaine, car on est en quête d'une majorité docile qui consente à voter l'achat de toutes les lignes de chemins de fer privés, pour les faire entrer dans le réseau des chemins de fer de l'Etat. Ainsi on donnerait à l'Etat et à son gouvernement actuel une puissance qui serait fatalement désastreuse, tant au point de vue du développement économique normal qu'à celui de la liberté politique.

Nous ne craignons pas de le dire, voilà la bonne et pure doctrine libérale: donner à l'Etat l'exploitation des chemins de fer, c'est lui attribuer les plus grands moyens de séduction, de corruption, de pression. C'est faire directement dépendre de lui 250,000 employés nouveaux; c'est indirectement mettre en ses mains, par le jeu des tarifs, les intérêts de catégories nombreuses de commerçants; c'est lui permettre d'influer d'une manière redoutable sur les votes. Il faut à la liberté des garanties. Il est notoire que plus les attributions de l'Etat sont étendues, plus l'indépendance du citoyen est menacée. Les seuls pays qui soient parvenus à conserver intacts pendant plusieurs générations les libertés politiques et le régime représentatif sont les pays où l'Etat a eu le bon sens de se mettre à la portion congrue, et de pratiquer le plus possible le régime d'abstention dans toutes les sphères où pouvait se mouvoir l'initiative privée: l'Angleterre et les Etats-Unis en sont la preuve. Dans un pays où un nombre infini d'existences dépendent, au contraire, du gouvernement, la liberté politique réelle ne peut être de longue durée.

Dira-t-on que nous exagérons les dangers politiques de cette absorption par l'Etat du commerce des transports? Plût à Dieu qu'il en fût ainsi! Mais tout nous prouve que nous n'exagérons pas; on sait quelle a été dans ces trois dernières années et quelle est encore la fragilité des fonctions administratives dépendant de l'Etat, ou des départements, ou des municipalités. A chaque changement de majorité, il y a un va et vient qui d'abord s'arrête aux régions supérieures ou moyennes, mais qui tend à descendre aux régions les plus basses. On sait qu'un fonctionnaire de l'Etat, grand, moyen ou petit, ne peut jamais être sûr de poursuivre sa carrière pendant une longue série d'années, ou que, pour y parvenir, il est obligé à toutes sortes de compromis et de concessions. Plus le gouvernement est représentatif et démocratique, plus le danger s'accroît, parce que les changements de majorité y sont plus fréquents. Au point de vue politique, nous ne croyons pas qu'il soit possible de réfuter la doctrine des progressistes allemands; toute extension nouvelle et considérable du rôle de l'Etat est menaçante pour la liberté.

Que dire du point de vue économique et financier? Ici, ce ne serait pas quelques paragraphes qui nous suffiraient. Il nous faudrait de nombreuses pages. Nous y reviendrons un jour: qu'on nous permette aujourd'hui seulement quelques observations. Chacun sait quel est le coulage qui existe dans les administrations de l'Etat; nos députés eux-mêmes sont les premiers à l'avouer. Lisez, par exemple, le discours de M. Farcy sur la marine; il vous dira qu'il est impossible de se procurer un état, même simplement approximatif, de notre matériel naval; il vous parlera des obscurités du fameux compte de liquidation; il rappellera que pour le vêtement des troupes il y a une dépense de 10 millions que l'on n'a jamais pu justifier; cela s'applique à un temps récent et ressort d'un document parlementaire; il vous fera connaître l'augmentation incessante et superflue du personnel des administrations centrales; il s'étendra sur l'insuffisance du contrôle de la Cour des comptes. Que toutes ces critiques soient un peu excessives, nous l'admettons; mais au fond elles sont vraies, et de là vient cette augmentation annuelle de 20 ou 30 millions de dépenses pour les différents services. Eh bien! les mêmes hommes qui constatent ainsi le coulage et le gaspillage dans les administrations de l'Etat, n'hésitent pas à vouloir mettre tout le commerce de transport dans les mains de l'Etat. Quelle contradiction! A notre budget ordinaire de 2 milliards 750 millions, à notre budget des dépenses sur ressources spéciales de 5 à 600 millions, à notre budget des dépenses sur ressources extraordinaires, montant aussi à 500 millions de francs, on joindrait un quatrième budget, celui des chemins de fer, qui monterait à près de 1 milliard, qui bientôt même dépasserait ce chiffre. L'ensemble des budgets soumis aux Chambres approcherait ainsi de 5 milliards.

Quand un pays a une dette de 26 milliards de francs comme la France, il n'a pas le droit de faire de semblables expériences. Que la Prusse s'y risque, c'est beaucoup d'audace de sa part; mais la Prusse n'a pas de dette; la Prusse est un Etat presque autocratique où l'administration est singulièrement stable. Avant de se lancer dans des aventures, avant de tout désorganiser pour reconstituer à nouveau, que nos députés commencent par réduire

notre dette au moyen des conversions, par alléger sérieusement nos impôts. Quand ils auront fait ainsi leurs preuves de capacité économique et financière, quand l'Etat aura suffisamment démontré qu'il est un bon et économe administrateur, — et en France il a sur ce point beaucoup de gages à donner, — alors peut-être on pourra aborder des problèmes de ce genre. Avouez, mon cher lecteur, que beaucoup de temps devra s'écouler avant que ces questions aient, — pour nous servir du mot à la mode, — de l'opportunité.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

INFORMATIONS

M. Léon Say, ministre des finances, vient de supprimer définitivement l'hôtel des Monnaies de Bordeaux.

Le personnel de cet établissement sera rattaché à la Monnaie de Paris, qui désormais frappera tout le numéraire français.

Cette modification aura naturellement pour conséquence de donner une extension nouvelle aux divers services de la Monnaie de Paris.

Le directeur de cet établissement, M. Roze, d'accord avec le ministre des finances, s'occupe en ce moment des nouvelles dispositions à prendre.

Protestation de M. Riant.

Voici la lettre adressée à M. le préfet de la Seine par M. F. Riant, conseiller municipal:

« Monsieur le préfet, Malgré la protestation que j'ai fait entendre au conseil municipal, dans sa séance du 7 août, contre la suppression de toute nouvelle école congréganiste, vous venez de prendre des arrêtés d'expulsion contre les Frères et les Sœurs des établissements qu'ils dirigeaient à la satisfaction de toutes les familles, boulevard de l'Hôpital, rue du Moulin-des-Prés, rue Pajol, rue Cavé, rue Pelleport. Vous tenez à pousser jusqu'au bout une œuvre de passion que le public considère comme détestable.

Je vous en prie, monsieur le préfet, ne fermez pas les yeux à l'évidence du mouvement d'opinion qui s'est manifesté le 3 août.

Ma personnalité, le quartier de l'Europe ne sont rien ici: seule la liberté d'enseignement que vous supprimez est en jeu.

Tandis que vous affirmez de jour en jour ne vouloir la liberté que pour vous et pour vos doctrines, le peuple, croyez-moi bien, veut la liberté pour tous le monde.

Vos persécutions, il les désapprouve.

Il commence à trouver que ces mots: Liberté, Egalité, Fraternité! ne sont que duperie, puisque vous les bannissez de vos arrêtés, comme le conseil municipal les bannit de ses délibérations, et que vous confisquez à votre profit seul les idées qu'ils représentent. Vos arrêtés d'expulsion sont de véritables arrêts de proscription; la proscription le peuple n'en veut pas. Et il vous le fera de nouveau connaître, à son heure, comme il vous l'a signifié dimanche dernier.

Monsieur le préfet, je vous adjure encore, au nom de la liberté du père de famille, de mettre un terme à une persécution que rien ne justifie; car elle atteint des hommes dignes de tous les égards et qui, toujours, dans tous les temps, sous tous les régimes, sont restés étrangers à la politique, uniquement absorbés qu'ils étaient par leur dévouement à l'enseignement des enfants du peuple.

« Veuillez agréer, etc. Signé: F. RIANT, Conseiller municipal. »

Après la cérémonie religieuse des funérailles de donna Maria del Pilar, dans l'Eglise de l'Escurial, cérémonie célébrée avec grande solennité par le cardinal primat et par l'archevêque patriarche des Indes, en présence des autorités de Madrid, des ministres de hauts dignitaires du palais du corps diplomatique et d'une foule considérable, le roi et la famille royale son partis en poste pour la Granja.

Arrivés dans une gorge de la montagne, la voiture qui portait le roi a versé à un tournant. Après un premier moment de confusion, on reconnut que Alphonse avait une légère dislocation du bras gauche et le général Echague une dislocation de l'épaule droite. Les princesses en ont été quittes pour la peur.

Le roi et le général Echague ont été transportés à la Granja, où ils étaient aussi bien que possible et sans fièvre.

Cet accident a causé une grande sensation à la Granja et à Madrid; mais le gouvernement a publié un bulletin des médecins déclarant que l'accident du roi est sans importance.

Le maréchal Campos et les ministres se sont réunis à la Granja avec plusieurs sommités médicales.

On lit dans le *Globe*, de Londres :

Nous apprenons de source autorisée que l'arrêt de la cour martiale qui a condamné le capitaine Carey, comme convaincu de lâcheté sur le champ de bataille, à propos de la mort du prince impérial, a été cassé par le juge avocat général, pour vice de forme résultant de ce que la signature de l'un des membres de la cour ne figure pas au bas de l'arrêt, et de ce que l'un des témoins n'a pas prêté serment.

CHRONIQUE LOCALE

Aujourd'hui a eu lieu la distribution des prix de l'Ecole Communale de Cahors, dirigée par les Frères de l'Ecole chrétienne. Nous revenons sur cette brillante solennité.

M. l'abbé Guyot, ancien économiste du Grand Séminaire, est mort avant hier dans sa soixante-treizième année. C'était un digne prêtre, un homme d'une grande sens et d'une vaste intelligence. Le clergé fait une perte réelle.

COUR D'ASSISES DU LOT

LE DRAME DE LA RUE FONDUE.

Affaire Viguié. — Assassinat.

Audience du 12 août.

Bien avant dix heures, les abords du Palais de Justice sont envahis par une foule avide de voir transférer l'accusé, de la maison d'arrêt à la salle d'assises. A dix heures, les portes du Palais étant ouvertes, la salle d'assises est en un instant prise d'assaut par le public.

M. le Procureur de la République occupe le siège du ministère public.

M^e Pouzet est au banc de la défense.

L'accusé Viguié est amené. C'est un grand jeune homme de 25 ans, au visage très brun, énergique, chevelure crépue et noire, forte moustache, rien de brutal pourant dans l'ensemble, tenue convenable, regard constamment baissé.

Le jury est constitué, et le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

Nos lecteurs connaissent les circonstances du crime. Nous n'avons pas besoin de les reproduire d'après l'acte d'accusation. Viguié est accusé d'avoir dans la nuit du 16 au 17 août, commis un « homicide volontaire sur la personne de Marie Gamel, épouse Larroque, avec cette circonstance que cet homicide volontaire a été commis avec préméditation. »

On procède à l'appel des témoins. Ils sont au nombre de 26.

INTERROGATOIRE

M. le Président. — Vous étiez domestique chez M. Pouzergues depuis combien de temps.

L'accusé. — Depuis 3 ans.

P. — Vous aviez des relations avec Marie Gamel.

A. — Elles avaient cessé depuis qu'elle était à Cahors.

P. — Vous l'aviez connue quand elle était à la propriété de M. Pouzergues; ces relations étaient orageuses.

A. — Je ne l'ai jamais maltraitée.

P. — Cette femme avait peur de vous, vous l'aviez assommée.

A. — Non.

P. — Cette femme avait des relations avec beaucoup de gens; vous étiez jaloux. Vous la surveilliez constamment.

A. — Non.

P. — Cette femme refusait vos caresses parce que vous aviez une mauvaise maladie.

A. — Je n'étais pas jaloux. Elle n'était plus ma maîtresse depuis quelque temps. Elle n'avait donc pas à refuser mes caresses.

P. — Mais vous stationniez toujours dans la Fondue. Un jour, le 5 juin, cette femme vous dit : va-t-en, vieux c...

A. — Le 5 juin j'étais à la campagne.

P. — Vous avez dit : « Si elle ne quitte pas Cahors, il lui arrivera quelque chose. »

A. — Ce n'est pas vrai.

P. — Quelle est la femme qui vous a chargé le mal ?

A. — Je n'en sais rien.

P. — Vous avez dit que c'était Marie Gamel. Les médecins ont déclaré qu'elle était par-

faitement saine. A quelle heure vous êtes-vous couché le lundi ?

A. — A dix heures et demie.

P. — Les témoins vous contredisent, vous avez été vu autour du café de l'Aigle. Cette femme a été étranglée dans la nuit.

A. — Ça se peut, mais moi j'étais au lit.

P. — Comment et quel jour avez-vous été mordu ?

A. — Le lundi, par la jument de mon maître en lui donnant un morceau de pain.

P. — A quelle heure ?

A. — Vers sept heures du matin.

P. — Qu'avez-vous fait après ?

A. — J'ai été chez le pharmacien cinq minutes après avoir lavé la blessure.

P. — Des traces de sang ont été trouvées dans l'escalier et dans votre lit.

A. — J'ai fréquemment des saignements de nez.

P. — La tâche du lit n'était pas à la hauteur du nez. Avez-vous informé votre maître de cette morsure.

A. — Non.

P. — Vous avez été mordu à la main gauche et vous n'êtes pas gaucher; on présente ordinairement la main droite.

A. — Je me suis trouvé du côté gauche.

P. — Il est démontré que ce n'est pas une morsure de cheval; une dent humaine coupe, celle du cheval érase. Les médecins, les vétérinaires sont unanimes à cet égard.

A. — Les morceaux de pain dur ont peut-être produit ces marques en rentrant dans les doigts.

P. — Les médecins démontreront cela. Il est encore temps, accusé, de diminuer votre responsabilité. Ou bien vous avez voulu vous venger et vous êtes allé dans l'intention de la tuer chez cette malheureuse; ou bien, vous êtes venu pour caresser Marie; vous avez éprouvé de la résistance, et, irrité, vous l'avez saisie à la gorge et étranglée sans en avoir le dessein. La préméditation serait écartée, dans ce cas; vous avez tout intérêt à dire la vérité.

A. — J'aurais avoué la première fois; mais, non coupable, je ne puis avouer.

P. — Vous tâcherez de concilier vos constantes dénégations avec les dépositions des témoins. MM. les Jurés apprécieront. Asseyez-vous.

AUDITION DES TÉMOINS.

Nous remarquons les dépositions des hommes de l'art.

MM. les docteurs Clary et Faurie sont très affirmatifs. La mort de Marie Gamel a été produite par un crime. Toutes les lésions tant extérieures qu'intérieures, démontrent l'asphyxie par suffocation et strangulation. Les morsures constatées sur la main de l'accusé sont évidemment produites par des dents humaines. La déposition de M. le docteur Clary est surtout présentée avec une clarté, que M. le Président se plaît à constater.

M. le témoin Carriol, vétérinaire est tout aussi affirmatif quant aux morsures. Il dit qu'elles ne peuvent avoir été produites par un cheval.

M. le Président. — Vous avez été très ému en voyant ces morsures.

Le témoin. — J'ai été, en effet, très ému parce que j'ai craint de trop deviner la vérité.

Aucune autre déposition n'a présenté de particularités dignes de remarque.

L'audience est suspendue à 3 heures 50.

P. S. — A l'heure où nous mettons sous presse, M. le procureur de la République soutient l'accusation.

On lit dans la *Gazette de France* :

« Un certain nombre de bonapartistes du département de Lot-et-Garonne ont déclaré ne pas vouloir accepter le prince Jérôme, et se sont ralliés à la monarchie. »

» L'Ordre écrit à ce propos :

« Si nous avions déserté nos principes, pour quoi les bonapartistes de Lot-et-Garonne éprouveraient-ils le besoin de nous quitter ! »

« C'est parce que nous restons inaltérablement fidèles à l'empire et à celui qui le représente, c'est parce que nous ne désertons pas le terrain de l'Appel au peuple, que ceux qui n'en veulent plus s'en vont au comte de Chambord. »

» Leur défection est logique. — Nous

ajoutons qu'elle est salutaire, car elle vient avec un rare à-propos confirmer l'inébranlable fermeté de nos convictions et de notre conduite. »

» L'Ordre pourrait-il préciser sa pensée et nous dire en quoi la défection des bonapartistes de Lot-et-Garonne « vient, avec un rare à-propos, confirmer l'inébranlable fermeté de ses convictions et de sa conduite ? »

« Ce que nous voyons de plus clair dans la note de l'Ordre, c'est que les rangs du parti bonapartiste s'éclaircissent de jour en jour. »

La lotie électorale est ouverte dans la Gironde. M. Blanqui accepte la candidature qui lui est offerte par la démagogie de Bordeaux. Voici sa circulaire :

Citoyens,

Une des principales intentions des électeurs de Bordeaux, en m'honorant de leur mandat, était d'obtenir une amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations politiques encourues depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 31 mai 1871.

Ce but n'ayant pas été atteint et restant toujours le même pour les électeurs, vous voulez bien m'offrir une seconde candidature.

Je l'accepte.

BLANQUI.

On écrit de Perpignan :

« Au mois d'avril dernier un vol de 45,000 fr. fut commis à la succursale de la Banque de France, à Perpignan. Jusqu'ici les recherches avaient été inutiles pour retrouver le voleur, qui était un nommé F..., employé à ladite succursale. »

Enfin, cet employé infidèle vient d'être arrêté à Barcelone, où il se serait caché depuis quatre mois. Le gouvernement français vient de demander son extradition. Il passera probablement aux prochaines assises. »

La cour de Rennes vient de rendre un arrêt qui établit clairement les principes en matière de communiqué et fixe les limites dans lesquelles l'autorité doit exercer ce droit. Il décide que les communiqués adressés aux journaux par l'administration doivent être dans toutes leurs parties des réponses d'un caractère d'intérêt public.

Il s'ensuit qu'un journal peut refuser l'insertion d'un communiqué qui fait allusion à des faits d'une nature privée et qui serait conçu dans des termes offensants pour le journaliste ou le journal.

Dimanche matin, à Toulouse, une dame mise avec élégance, a été arrêtée sur le marché du Capitole, en flagrant délit de vol d'un porte-monnaie. Elle appartient, dit-on, à une bande de voleurs à la tire qui exploite en ce moment le Midi.

M. le ministre de la guerre vient de confier aux chefs de corps le soin de dresser des rapports spéciaux sur l'organisation des enfants de troupe, lui faisant connaître au point de vue physique, intellectuel et moral, les conséquences du système actuellement appliqué dans l'armée en ce qui concerne ces enfants.

Les conclusions des rapports adressés au ministère sont à peu près unanimes pour faire ressortir que si le système appliqué jusqu'à ce jour a donné de bons résultats au point de vue des exercices les plus propres à entretenir la santé et à créer une constitution vigoureuse à ces futurs soldats, l'instruction de ces enfants laisse à désirer en raison d'abord de la réduction du nombre d'élèves dans chaque classe et du déplacement des dépôts; de plus, si le logement de ces enfants à la caserne n'est pas préjudiciable à leur santé, il paraît offrir certains inconvénients notoirement au point de vue de leur éducation morale, malgré une surveillance rigoureuse et incessante pour empêcher tout contact avec les soldats, contact qui s'établit cependant pour les enfants au-dessus de quatorze ans, qui doivent exercer obligatoirement certains emplois dans les corps, soit comme apprentis ouvriers, soit comme élèves tambours, clairons ou musiciens.

Par ces considérations, dans l'intérêt de l'armée, M. le Général Gresley serait dans l'intention de faire supprimer la présence des enfants de troupe dans les corps et de faire admettre

dorénavant, à l'école de Rambouillet tous les enfants de troupe.

Pour la chronique locale, A. Layout.

DERNIÈRES NOUVELLES

On écrit de Trouville-Deauville, au *Globe* : Le prince Napoléon a eu un long entretien avec M. Haentjens. Il lui a déclaré qu'il ne sortirait pas de son attitude silencieuse. Il a manifesté l'intention de rester à Trouville jusqu'à la fin de la saison. »

M. Jules Simon vient de faire publier une lettre qui explique sa conduite au sujet des lois Ferry. Dans cette lettre, très digne et très énergique, il combat vivement l'article 7.

On lit dans la *France* :

Grande émotion au ministère des travaux publics. Un chef de division, M. R..., a été arrêté, ce matin, sous l'inculpation de faux en écriture, et écroué.

Bourse de Paris

Cours du 12 Août.

Rente 3 p. %..... 82 85
— 3 p. % amortissable 84 95
— 4 1/2 p. %..... 114 50
— 5 p. %..... 116 55

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 11 août	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.130 »	3.130 »
Crédit foncier.....	878 75	873 75
Orléans-Actions.....	1.185 »	1.190 »
Orléans-Obligations.....	387 »	385 »
Suez.....	725 »	725 »
Italien 5 %.....	79 »	78 55

COMPAGNIE

des

Eaux Minérales Réunies

(Société anonyme en formation)

CAPITAL : 2,500,000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Émile CALLET, O. ✱, président.

M. Antonin D'AGIOUT, ✱, M. GONNILLANT, O. ✱.

M. Auguste CALLE, M. Germ. DELAVIGNE, ✱.

M. COULOMB, phⁿ de 1^{re} cl. M. SPILLER, O. ✱.

Directeur-médical : M. le Dr CABROL, C. ✱.

La Souscription sera ouverte du 7 au 14 Août inclusivement

à la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

7, rue Lafayette, à Paris,

et dans ses Succursales des départements.

ON VERSE :

En souscrivant..... 50
A la répartition..... 75
Le 20 octobre 1879..... 125
Le 20 janvier 1880..... 125
Le 20 avril 1880..... 125

500 francs

Les Souscripteurs de Titres entièrement libérés jouiront du droit de préférence et d'une bonification de 10 francs par action.

La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de diverses Stations d'eaux minérales, et entre autres du magnifique Hôtel et Etablissement de bains de Salins (Jura), ainsi que du grand hôtel de la Délicieuse, à Vals; de 5 Sources sises à Vals (Ardèche), des 2 Sources ferrugineuses dites du Pradel, de celle du Volcan d'Aizac, près Vals, la plus riche en fer et en manganèse de toutes les eaux connues, et de Corneto (Italie).

Les bénéfices que la Compagnie est appelée à réaliser se répartissent comme suit entre les trois Stations d'eaux minérales qu'elle possède :

Etablissement de Salins..... 110,000 fr.
Eaux de Vals, Pradel et Volcan..... 330,000 »
Eaux de Corneto..... 30,000 »

A déduire : publicité et frais divers..... 470,000 fr.
120,000 »

Net..... 350,000 fr.

équivalent à un revenu de 14 pour 100, soit 70 francs par action.

Ce revenu est susceptible de doubler au bout de peu d'années, par suite de la qualité des eaux et du chiffre des dépenses appliqué à la publicité, pour en étendre la vente et la renommée.

Reposant sur une garantie immobilière importante, puisque les immeubles seuls ont coûté près de 2 millions, et sur une industrie sûre et éprouvée, les actions de la Compagnie des Eaux Minérales Réunies sont destinées à tripler ou quadrupler de valeur, comme celles de la Société des Eaux de Vichy, qui, émises à 500 francs, sont cotées actuellement au-dessus de 2,000 francs.

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier. A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

DEMANDE

On demande un clerc de notaire au courant des affaires : Logement et 100 ou 150 francs par mois, suivant capacités.

S'adresser à M^e Delfargue, notaire à Catus.

TONIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 4 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

VICHY

Administration - PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

GUANO

DU PÉROU
DISSOUS
ET
SUPERPHOSPHATES DE GUANO
de Ohlendorff & C^{ie}
AZOTE fixé
ACIDE PHOSPHORIQUE
immédiatement soluble
QUALITÉ CONSTANTE
sans pierres ni mottes.
DOSAGE GARANTI
TH. PILTER
24, rue Alibert, PARIS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE
MGM

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté S. G. D. G.)
La meilleure préparation de Goudron contre
RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE
Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraîchissante.
La boîte : 1 fr. 50.
ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE
LIEUTARD & C^o, 88, boulevard Sébastopol, PARIS
Dépôt à Cahors, Leflage, rue du Portail-au-Vent.

POUR FAIRE FORTUNE

Demandez la **CLEF DEL'UNION FINANCIÈRE** du Journal de la Bourse, 104, rue Richelieu, Paris (Envoi franco de la brochure explicative) Revenu du dernier trimestre 7,75 %.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.
Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. DOULADOURÉ (Lucien),
rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général : M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier : M. MARY (Justin), à Albas.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement.
Demande de Sous-Agents dans les cantons.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleurs fabrications de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Certe, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurre, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alvernac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alvernac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaire.

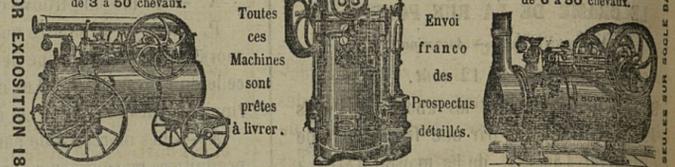
M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

SPECIALITE DE MACHINES A VAPEUR, FIXES ET LOGOMOBILES
HORIZONTALES ET VERTICALES de 4 à 50 chevaux.

Toutes les pièces du mécanisme de ces machines sont en acier fondu forgé; elles n'exigent jamais de réparations et sont les plus économiques comme achat et dépense de combustible.

MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur patins. Chaudière à flamme directe de 3 à 50 chevaux.
MACHINE VERTICALE de 4 à 20 chevaux.
MACHINE HORIZONTALE Locomobile ou sur patins. Chaudière à retour de flamme de 6 à 50 chevaux.



J. HERMANN-LACHAPPELLE, Ingénieur-Mécanicien, 144, Faubourg Poissonnière, PARIS

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin.

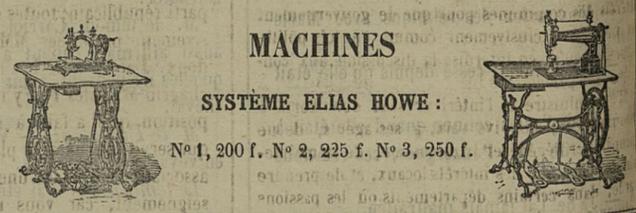
Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cordonnet, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé. Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapeliers, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Courtpieds, Indiennes meubles, toiles, Nappes, Serviettes, etc.

SENELLES HYGIENIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse.....	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225



Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrandt, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercyennes

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.